

DECISION N° 2024-30
Pôle Enfance Jeunesse Séniors

OBJET :

Animation Musicale
Banquet des Anciens

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la Municipalité d'organiser un repas dansant pour les Denaisiens âgés de 65 ans et plus, le **DIMANCHE 24 MARS 2024**.

DECIDE

Article 1 : Il sera fait appel à l'orchestre « HELENIK » représenté par Monsieur Yannick Duriez, 3 Rue Vauban 62800 LIEVIN, qui assurera l'animation musicale du repas dansant organisé à l'intention des Denaisiens âgés de 65 ans et plus le **DIMANCHE 24 MARS 2024**.

Article 2 : Le coût global de ce contrat s'élève à **740 € Hors Charges**.

Article 3 : La prestation aura lieu le **DIMANCHE 24 MARS 2024**.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A DENAIN, le 27/02/2024

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOR-TONINI

Acte soumis à transmission

Affiché le

Certifié exécutoire

